



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 359- 5 octobre 2018

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - #NousToutes - L'appel pour le 24 novembre - Page 1
- 2 - Aidez-nous à mettre à l'abri les femmes SDF avant l'hiver ! - ADSF - Page é
- 3 - La Cour suprême indienne révolutionne les droits des femmes - franceinfo.fr
- 4 - Sauvons celles qui sont encore vivantes - Muriel Robin - Page 2
- 5 - «Les sages-femmes doivent pouvoir pratiquer l'IVG - Leparisiens.fr - Page 4
- 6 - Médecins anti-IVG : liberté sacrée ou abus de conscience - Juliette Deborde et Anaïs Moran - libération.fr - Page 5
- 7 - IVG : l'archevêque de Paris s'oppose fermement à la proposition de supprimer la clause de conscience des médecins - <https://france3-regions.francetvinfo.fr> - Page 7
- 8 - Jacqueline Sauvage graciée ? Les femmes victimes de violences ne sont pas assez protégées - Muriel Salmon - <http://leplus.nouvelobs.com> - Page 8
- 9 - Arrêtons la désinformation, la loi prostitution ne met pas les personnes prostituées en danger de mort - Céline Piques - Christine Blec - Huffingtonpost.f - Page 10
- 10 - Martine Storti : "Elisabeth Lévy, Eugénie Bastié et Valeurs actuelles ont une vision victimaire des hommes" - Amélie Quente - www.lesinrocks.com - Page 12
- 11 - La course Sine Qua Non Run - L'association Tu vis ! Tu dis ! -13 octobre - Paris - Page 16

MOBILISATIONS

1 - #NousToutes - L'appel pour le 24 novembre

Le 24 novembre, nous marcherons pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles.

Nous sommes des millions de femmes et d'enfants à avoir subi et à subir encore des violences sexistes et sexuelles qui nous pourrissent la vie.

Nous sommes des millions à avoir vu ces violences abîmer nos amies, nos soeurs, nos amoureuses, nos mères, nos enfants ou nos collègues.

Dans l'espace public, au travail, à la maison, nous exigeons de vivre en liberté, sans injures, ni menaces, sans sifflements ni harcèlement, sans persécution ni agressions, sans viols, sans blessures, sans exploitation de nos corps, sans mutilations, sans meurtres.

Aucune d'entre nous ne doit souffrir de violences et d'attaque à l'intégrité corporelle parce qu'elle est femme. Aucune d'entre nous ne doit cumuler les violences car elle cumule les discriminations. Nous exigeons que les enfants soient protégés de ces violences.

L'impunité des agresseurs doit cesser. La solidarité avec les victimes doit être renforcée. Des mesures ambitieuses doivent être prises, des moyens dégagés pour que ça change vraiment.

Nous allons marcher pour montrer notre nombre, notre force et notre détermination contre ce système inégalitaire et violent.

Depuis des années, les femmes se lèvent pour dire stop. Aujourd'hui, nous invitons toutes celles et

ceux qui veulent comme nous mettre fin aux violences sexistes et sexuelles à marcher avec nous. Après #MeToo, ensemble #NousToutes pour gagner ! Rendez-vous le 24 novembre.

SOLIDARITÉ

2 - Aidez-nous à mettre à l'abri les femmes SDF avant l'hiver ! - ADSF

L'ADSF et la Fondation de l'Armée du Salut ouvrent en décembre un centre d'accueil inconditionnel pour les femmes seules isolées, ouvert 24h/24 et 7j/7 : La Cité des Dames. Situé à Paris, dans le 13ème arrondissement, la Cité des Dames permettra d'accueillir des femmes situées à Paris et sa proche banlieue. Sur une structure d'une capacité d'accueil de 100 passages/jour, il s'agit de mettre à disposition un lieu offrant un accueil 24h/24, sans hébergement, à des femmes en situation de grande précarité, et/ou orientées par les maraudes et/ou les ESI (Espace Solidarité Insertion).

Trois types d'accompagnements sont proposés :

- Un accueil inconditionnel permettant la mise à l'abri, l'accès et le recours aux services matériels et de première nécessité ;
- Une évaluation, l'orientation et l'accompagnement pour leur accès aux soins ;
- Un accompagnement spécifique, social et médico-psychologique, dans un second temps pour environ 25 femmes le demandant ou ayant été orientées par les maraudes et/ou les ESI.

Outre cet accompagnement social et de santé et suivant leurs demandes et en concertation avec les maraudes, des femmes pourraient se voir proposer une place d'hébergement en accès direct dans les locaux de la Cité de Refuge (gérée par la Fondation de l'Armée du Salut) sur un contingent de 6 places "passerelles" dédiées, avec une visibilité du SIAO urgence. Cet accueil temporaire pourra durer le temps de l'orientation vers un dispositif pérenne. Elles pourront aussi bénéficier d'actions remobilisantes en accédant aux divers dispositifs de reprise progressive d'une activité, de formation et/ou de retour à l'emploi.

La Cité des Dames sera le premier centre d'accueil à offrir aux femmes un accompagnement global, aussi bien social qu'en termes de santé, de la mise à l'abri jusqu'à la réinsertion. Nous avons besoin de votre soutien pour l'équipement et l'aménagement de la Cité des Dames !

Nous avons ainsi lancé notre première campagne de financement pour collecter des fonds qui permettront de financer le mobilier indispensable à l'accueil de femmes vivant à la rue.

L'argent récolté servira notamment à acheter : un frigo, un micro-ondes, une machine à laver et un sèche-linge, des fauteuils et des tables basses, deux ordinateurs.

Pour réaliser cet investissement d'ici l'hiver 2018, nous collectons des dons (minimum 5 € par don) directement sur le site des Petites Pierres. Les dons donnent droit à une réduction de 75% de l'impôt sur le revenu pour les particuliers (jusqu'à 537 €, 66% au-delà). Et en plus, les dons sont doublés, grâce à notre partenaire Somfy ! Ainsi, 100 € de dons, c'est 75 € d'impôts en moins et 200 € reversés pour la Cité des Dames !

On compte sur vous pour apporter votre petite pierre. Comment ? :

- En faisant un don en cliquant sur la page de la collecte ;
- En envoyant ce mail ou directement la page de la collecte à votre entourage sensible à la condition des femmes SDF, en leur expliquant la démarche et l'importance de ce projet !

INTERNATIONAL

3 - La Cour suprême indienne révolutionne les droits des femmes - franceinfo.fr

En l'espace de 48 heures, la plus haute instance judiciaire de l'Inde vient d'accroître considérablement les droits des 600 millions de femmes indiennes. C'est une petite révolution dans

ce pays aux fortes traditions conservatrices. Beaucoup de monde a le nez collé sur ce qui se passe vendredi 28 septembre à la Cour suprême américaine. Mais ce que vient de faire cette semaine la Cour suprême indienne va avoir plus de conséquences pour beaucoup plus de gens, en particulier pour les 600 millions de femmes que compte l'Inde.

La dernière décision date de vendredi matin. Elle compte 411 pages : elle porte sur l'accès à l'un des plus grands temples du pays, le temple d'Ayyapa, dans la montagne du Kerala, au sud de l'Inde. Jusqu'à présent, toutes les femmes âgées entre 10 et 50 ans avaient interdiction d'y pénétrer : elles étaient considérées comme impures, car susceptibles d'avoir leurs règles.

Tout cela est fini. À une large majorité, 4 voix sur 5, les juges de la Cour suprême ont tranché. Ils estiment que "la dévotion ne peut pas être soumise aux stéréotypes du genre et que les superstitions n'ont rien à voir avec la religion". Ce combat durait depuis près de 30 ans. Et vu le poids de la religion en Inde, la décision de vendredi a une forte portée symbolique.

L'adultère est dépenalisé : Et ce n'est pas le seul combat remporté cette semaine par les femmes indiennes. Jeudi, la même Cour suprême a mis fin à la pénalisation de l'adultère en Inde. Le plus choquant dans cette loi qui datait de l'époque coloniale, c'était que seuls les hommes pouvaient porter plainte pour adultère. Pas les femmes.

Décision de la Cour, à l'unanimité : "C'est une discrimination qui présume de façon erronée que les femmes sont la propriété des hommes". Là aussi, c'est donc terminé. L'adultère reste un motif de poursuite au civil, et une raison valable de divorce. Mais ce n'est plus un crime, et les femmes peuvent également engager des poursuites.

Il y a trois semaines, la Cour suprême, toujours elle, avait déjà dépenalisé l'homosexualité. Autant de décisions progressistes qui semblent liées en particulier à un homme, un des cinq juges. Son nom figure sur la première page de la décision de vendredi : Dipak Misra. Il prend sa retraite mardi prochain, le 2 octobre. Et il a décidé de partir sur un bouquet final de décisions spectaculaires.

L'Inde reste très inégalitaire : Cela dit, il reste beaucoup à faire pour les droits des femmes en Inde : c'est l'un des pays les plus inégalitaires au monde. Infanticides de fillettes, mariages forcés avant la majorité, viols très nombreux (40 000 par an officiellement, en réalité beaucoup plus), contrainte sociale de la dot pour la mariée, gros écarts salariaux, etc. C'est d'autant plus paradoxal que cette inégalité n'a pas toujours existé dans l'histoire de l'Inde. Aujourd'hui, le parti au pouvoir, celui des nationalistes hindous, est particulièrement conservateur. Par exemple, il s'était prononcé pour le maintien de la vieille loi sur l'adultère. En Inde, le pouvoir judiciaire est donc aujourd'hui beaucoup plus progressiste que le pouvoir politique.

TEXTES

4 - Sauvons celles qui sont encore vivantes - Muriel Robin

Le tournage de Jacqueline Sauvage, dans lequel j'ai pu ressentir ce que pouvait être « en vrai » la violence conjugale, ne m'a pas laissée indemne. Je suis, depuis, connectée avec toutes ces victimes (femmes, hommes et enfants). Il était de mon devoir de citoyenne de prendre la parole pour qu'elles ne se sentent plus abandonnées. J'ai besoin de vous, et surtout elles ont besoin de vous afin que nous n'ayons plus honte du nombre effrayant de 150 cadavres par an. Cette pétition est pour leur dire qu'elles ne sont plus seules et que nous allons y arriver. C'est aussi une façon de les prendre dans nos bras. Je fais une confiance totale au Président de la République mais nous devons lui envoyer un signal fort venant du peuple afin que l'horreur s'arrête. Œuvrons main dans la main avec le gouvernement. ENSEMBLE. On a besoin des citoyens, de la police, du corps médical, des hommes de loi et on a besoin de VOUS. Merci.

Tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ancien conjoint. L'an dernier, 123 ont ainsi perdu la vie. Et 225.000 autres ont été victimes de violences conjugales. Ces

femmes ne sont pas des inconnues : ce sont nos mères, nos filles, nos amies, nos voisines.

Le président de la République Emmanuel Macron a fait de l'égalité femmes-hommes la grande cause de son quinquennat ; et la lutte contre les violences faites aux femmes a été proclamée « grande cause nationale » pour l'année 2018.

Et pourtant, un silence assourdissant persiste. Il faut que cela s'arrête. Il faut que notre cri de révolte soit aussi retentissant que le déni qui règne aujourd'hui.

Monsieur le président, agissons pour que ces femmes ne meurent plus dans l'indifférence totale, pour que nous n'ayons plus honte de ces cadavres.

Les lois existent, mais leur application est inégale. Des initiatives efficaces sont développées, mais leur déploiement repose trop souvent sur l'implication de quelques-uns. Il faut donner les moyens d'agir à ceux qui prennent en charge les femmes victimes et les hommes auteurs de ces violences.

En mettant fin à l'horreur, une femme battue doit ne pas être doublement terrifiée par un autre cauchemar qui va commencer. Lors des premiers dépôts de plainte, les victimes doivent être écoutées avec la plus grande attention. Nous demandons une formation O.BLI.GA.TOI.RE nationale de tous les métiers de loi (police, gendarmerie, juges, magistrats) et un plan d'urgence pour l'hébergement des femmes.

Il faut faire évoluer la médiation pénale, en imposant à l'agresseur une interdiction d'approcher le domicile de l'agressée. Il faut contraindre les hommes « violents » à se soigner.

Enfin, il est urgent de repenser la loi sur la légitime défense : comment une femme pourrait-elle répondre en « proportion » à un ou des coups de poings donnés par un homme ? C'est impensable. Pour les cas de violences conjugales, qui touchent aussi les enfants, la légitime défense est obligatoirement différée et ne peut être proportionnée. Une évolution de la loi devrait néanmoins se garder de donner le droit aux victimes de se faire justice elles-mêmes. C'est cet inextricable qu'il faut résoudre.

Si vous voulez manifester votre engagement, je vous propose que nous nous retrouvions toutes et tous le samedi 6 octobre à 14h, devant le Palais de Justice de Paris. Tous ensemble, montrons à ces femmes que nous leur tendons la main, et que viendra un jour où elles ne seront plus seules.

5 - «Les sages-femmes doivent pouvoir pratiquer l'IVG - Leparisiens.fr

« Nous, sages-femmes et médecins engagé.e.s pour le droit des femmes à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), demandons que la pratique de l'IVG instrumentale soit désormais reconnue comme une compétence des sages-femmes, tout comme la pratique de l'IVG médicamenteuse pour laquelle ces professionnel.le.s de santé sont habilité.e.s depuis 2016. Nous menons depuis plus d'un an maintenant des démarches auprès du ministère de la Santé et des Solidarités et de différents parlementaires afin qu'une loi puisse être votée. Nous avons diffusé depuis quelques mois une pétition pour les médecins, seul.e.s professionnel.le.s à pouvoir pratiquer ce geste. Chaque citoyen.ne peut désormais donner son avis via notre questionnaire.

Pour rappel, l'IVG peut être réalisée de deux façons différentes. Par voie médicamenteuse, les femmes prennent un premier comprimé qui arrête le développement de la grossesse, puis 36 heures à 48 heures après, d'autres comprimés destinés à évacuer le contenu de l'utérus. Par voie instrumentale, un.e praticien.ne aspire la grossesse à l'aide d'une sonde d'aspiration au bloc opératoire (à l'hôpital ou en centre de santé). Cette chirurgie se pratique sous anesthésie locale ou générale. Au-delà de neuf semaines d'aménorrhée, les recommandations internationales sont unanimes sur le fait que l'IVG instrumentale est préférable

Ces vingt dernières années, la répartition entre les IVG médicamenteuses et instrumentales s'est inversée. En 1990, les IVG instrumentales représentaient 90 % de l'ensemble des IVG, contre 36 % en 2016. Le Code de la santé publique garantit la liberté pour les femmes de choisir entre les deux. Il est donc indispensable que la France compte suffisamment de praticien.ne.s afin de pratiquer

des IVG instrumentales. Pour que le droit de choisir la méthode soit réellement effectif, il est nécessaire de former de nouveaux.elles praticien.ne.s à cette méthode et d'étendre le champ de compétence des sages-femmes en ce sens. Le déséquilibre actuel de l'offre de soins met en danger la liberté pour les femmes de choisir leur méthode d'IVG. Il s'explique notamment par les nombreux départs en retraite des médecins engagé.e.s depuis des années auprès des femmes et la fermeture de nombreux centres d'interruption volontaire de grossesse durant les dix dernières années.

Depuis 2016, l'Organisation mondiale de la santé préconise l'intervention autonome des sages-femmes dans l'IVG instrumentale au premier trimestre de la grossesse. En 1972, Harvey Karman, psychologue féministe ayant révolutionné l'IVG par sa méthode d'aspiration chirurgicale non traumatique encore utilisée aujourd'hui, recommandait déjà qu'elle soit pratiquée par des professionnelles de santé paramédicales, dont les infirmières et les sages-femmes. Et puisque l'IVG - médicamenteuse ou instrumentale - n'est pas un acte relevant de la pathologie gynécologique, elle est de fait de la compétence des sages-femmes. Si la pratique d'un tel acte pose la question de la légitimité des sages-femmes, il est nécessaire de rappeler que l'épisiotomie, la suture du périnée ou le retrait d'implant sont déjà pratiqués par celles-ci. Donner la compétence aux sages-femmes de pratiquer l'IVG instrumentale en milieu hospitalier, en centre de santé et en centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) permet la liberté de choix de la méthode d'IVG et la réduction des inégalités d'accès aux soins sur tout le territoire et enfin la réduction des coûts engagés par la collectivité. »

* Ils bénéficient du soutien de nombreux syndicats et associations dont : l'Association des centres de régulation des naissances AP-HP (ACRNAP), l'Association nationale des centres d'IVG et de contraception (ANCIC), le Planning familial et le Syndicat de médecine générale (SMG). Plus d'informations sur reseausantesexuellepublique.fr

L'ANSFO (sages-femmes orthogénistes) et le RSSP (Réseau de santé sexuelle publique)

6 - Médecins anti-IVG : liberté sacrée ou abus de conscience - Juliette Deborde et Anaïs Moran - libération.fr

Faut-il abroger la clause de conscience qui permet aux médecins de refuser de pratiquer l'avortement en France ? C'est ce que souhaitent plusieurs sénateurs socialistes (dont l'ancienne ministre des Droits des femmes Laurence Rossignol), qui déposent ce vendredi une proposition de loi pour supprimer cette disposition intégrée dans la loi Veil de 1975 (voir ci-dessous). Le débat a été relancé mi-septembre après les propos polémiques du président du Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (Syngof) sur TMC. « Nous ne sommes pas là pour retirer des vies », avait déclaré Bertrand de Rochambeau avant d'ajouter : « En tant que médecin, [...] la loi me protège et ma conscience aussi. » Un discours « fermement » condamné par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui appelait, quelques jours plus tard, à un « état des lieux » de l'usage de la clause de conscience en matière d'IVG. Objectif : s'assurer « qu'il n'y a pas une augmentation du nombre de médecins » qui refusent, par conviction, de pratiquer cet acte, auquel ont eu recours près de 217 000 femmes en 2017.

Agnès Buzyn a aussi expliqué vouloir vérifier que les professionnels concernés orientent bien les patientes vers un confrère. De fait, le code de la santé publique indique qu'« un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une IVG », mais qu'il doit « communiquer immédiatement le nom de praticiens susceptibles » de réaliser l'intervention (autorisée jusqu'à douze semaines de grossesse en France). « Aujourd'hui, je ne suis pas sûre qu'ils le fassent », s'interroge la ministre de la Santé.

« Double peine pour les femmes » : Cette proposition de loi fait suite à une pétition en ligne adressée au gouvernement il y a deux semaines. Le texte, qui a recueilli plus de 50 000 signatures, dénonce une disposition qui « stigmatise » les femmes et ferait de l'IVG un « acte médical à part et donc, un droit à part ». En 2015 déjà, un amendement pour la supprimer avait été déposé par la

députée Catherine Coutelle, qui y voyait une «limite d'accès» à ce droit fondamental. Faute de soutien de la ministre de la Santé de l'époque, Marisol Touraine, l'élue socialiste avait finalement retiré le texte. La revendication est aussi portée par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes depuis sa création (HCE). «La possibilité de recours à la "clause de conscience" est déjà accordée de manière générale à tout le personnel soignant pour l'ensemble des actes médicaux», justifiait le HCE dans un rapport en 2013. Le code de la santé publique donne en effet la possibilité au médecin de refuser un soin, quel qu'il soit, pour des raisons professionnelles ou personnelles, sauf urgence vitale. «Cette double clause est une double peine pour les femmes, car elle participe à une moralisation indue de l'avortement», considère également la coprésidente du Planning familial Véronique Séhier. La militante féministe Marie-Hélène Lahaye, auteure d'un ouvrage sur les violences obstétricales, va plus loin : «Etre anti-IVG est incompatible avec la profession de gynécologue-obstétricien, peut-on lire sur son blog. Tolérerait-on qu'un anesthésiste invoque une clause de conscience pour refuser de poser une péridurale à une femme qui accouche, sous prétexte qu'il adhérerait à l'injonction biblique "tu enfanteras dans la douleur" ?».

Pas de statistiques dans l'Hexagone : Reste que la réalité du recours à la clause de conscience médicale est mal connue en France : contrairement à des pays comme l'Italie, où 70 % des médecins sont «objecteurs de conscience», il n'existe à ce jour pas de statistiques dans l'Hexagone. Cela n'empêche pas le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) d'affirmer que cette clause s'exprime «de moins en moins» parmi les jeunes générations de médecins.

Interrogée par Libération, la gynécologue et ancienne responsable d'un centre IVG en Seine-Saint-Denis Danielle Hassoun ne croit pas non plus en une recrudescence d'un «phénomène anti-choix chez les médecins». Marie-Laure Brival, cheffe du service gynécologie obstétrique à la maternité des Lilas, établissement pourtant à l'avant-garde en matière de lutte pour le droit à l'avortement, n'a pas le même ressenti. Il y a environ un an et demi, la spécialiste a dû embaucher deux médecins qui font actuellement valoir leur clause de conscience en matière d'IVG. «J'ai été stupéfaite de constater que lors des entretiens, la moitié des candidats disait ne pas en pratiquer, se souvient-elle. J'ai commencé par dire non. Pour moi, c'était rédhibitoire. Mais au bout d'un moment, je me suis dit que si je les refusais tous, je n'aurais pas assez de médecins pour assurer la continuité des soins de mon service.» Aux Bluets, maternité parisienne historique, le chef de service Michel Heisert est favorable à la fin de la clause de conscience dans les hôpitaux publics : «Quand on fait partie du service public, on a des devoirs. Si on veut une liberté en la matière, on part en libéral !»

Les instances professionnelles restent, pour leur part, attachées à cette tradition. Même si un tiers des femmes ont recours à l'IVG au cours de leur vie, cette intervention reste «un acte particulier» pour beaucoup de médecins, fait valoir le président du Collège national des gynécologues, Israël Nisand. Même réflexion du côté du président de la section «éthique et déontologie» du Conseil national de l'ordre des médecins, Jean-Marie Faroudja : «Pratiquer une IVG, ce n'est pas un geste anodin. On ne parle pas d'une vaccination contre la grippe.» Autre argument qui revient régulièrement : le risque que le médecin contraint se montre maltraitant avec la patiente. Israël Nisand : «Les femmes ont besoin que les médecins qui pratiquent les IVG le fassent bien et ne les culpabilisent pas.» Un raisonnement que rejette la secrétaire générale du Haut Conseil à l'égalité, Claire Guiraud : «Refuser à une femme un avortement alors qu'elle en exprime le souhait est déjà un manque d'empathie, une forme de maltraitance.»

Manque de valorisation : Comme les médecins n'ont pas à justifier leur refus, on ignore si les convictions personnelles, notamment religieuses, sont la principale motivation. Pour la gynécologue Danielle Hassoun, le manque de valorisation de cet acte par la sphère médicale entre aussi en ligne de compte : «Contrairement au traitement des cancers ou des problèmes de fertilité, l'IVG n'est pas un acte noble, gratifiant, pour les gynécologues.» La faute aussi à une formation initiale et continue insuffisante en la matière, de deux ou trois heures en moyenne dans le programme de

spécialisation «gynécologie obstétrique» à une dizaine d'heures en quatre ans pour la spécialisation «gynécologie médicale». «C'est invraisemblable qu'un médecin qui termine ses études n'entende parler que quelques heures de l'IVG dans sa formation, alors que c'est sûrement l'acte le plus pratiqué sur le territoire !» s'offusque Marie-Laure Brival, de la maternité des Lilas.

De leur côté, les défenseurs du maintien de la clause justifient certains refus d'IVG par la baisse d'effectifs dans les services hospitaliers. Pour le CNGOF, le manque de personnels médicaux, qui met en tension les activités de gynécologie, «peut altérer le parcours des femmes en demande d'IVG» davantage que le recours à la clause de conscience. «Il ne suffit pas de retirer la clause de conscience pour ancrer l'IVG comme un acte de routine dans les pratiques médicales, souligne Marie-Laure Brival. Il faut aussi changer les mentalités, comme en Suède, en Finlande ou en Islande. Là-bas, il n'y a pas de clause et pas de polémique, car c'est culturellement accepté.» Son confrère Michel Heisert : «Il faut réussir à convaincre que l'IVG un geste qui participe à la santé des femmes. Avant la loi Veil, les avortements clandestins étaient l'une des premières causes de mortalité. Il faut rappeler cela aux jeunes générations.» Problème : la nouvelle génération de médecins n'est pas forcément prête à se mobiliser pour cette cause, déplore Jacqueline Heinen, professeure émérite de sociologie, spécialiste de l'IVG. «Il y a, partout et à tout moment, des risques de retour en arrière», rappelle-t-elle. Pour preuve, ces dernières années, le droit à l'avortement a été attaqué en Espagne, en Pologne, en Italie, au Portugal... «Il faut descendre dans les rues pour exiger que cette clause soit supprimée !»

Dans la loi Veil : La liberté de choix du médecin est reconnue, en matière d'IVG, depuis la loi Veil du 17 janvier 1975 qui a dépénalisé l'avortement. Elle a été intégrée, lors des négociations au Parlement, comme un compromis pour s'assurer le soutien des plus réticents à cette libéralisation. «Un médecin n'est jamais tenu de donner suite à une demande d'interruption de grossesse», précisait le texte d'origine initialement voté pour cinq ans. Une réserve qui s'applique aussi aux soignants (sages-femmes, infirmiers, auxiliaires médicaux) potentiellement impliqués.

7 - IVG : l'archevêque de Paris s'oppose fermement à la proposition de supprimer la clause de conscience des médecins - <https://france3-regions.francetvinfo.fr>

L'archevêque de Paris Mgr Michel Aupetit juge "*terrible*" la proposition de loi déposée par des sénateurs socialistes pour supprimer la clause de conscience pour les médecins refusant de pratiquer l'IVG. «*C'est terrible. Cela signifie qu'on entre dans une forme de dictature qui dit : "Vous n'avez pas le droit de penser, votre conscience doit être éteinte"*», affirme-t-il dans une interview au Parisien dimanche.

"Contrôler le corps des femmes" : Les sénateurs socialistes ont déposé vendredi, journée mondiale pour le droit à l'avortement, une proposition de loi afin de supprimer cette clause de conscience, estimant que cette dernière "est aujourd'hui le symbole d'un pouvoir médical qui s'arroge le droit de contester la loi et continue de se mobiliser pour contrôler le corps des femmes". A la question de savoir s'il a déjà utilisé cette clause, lorsqu'il était médecin, Mgr Aupetit répond : «Oui, bien sûr, j'ai expliqué à la patiente : "Moi, en conscience, je ne peux pas". Le médecin est libre, c'est capital. Cela s'appelle la relation médecin-malade. Sinon, c'est une prestation de service», explique-t-il.

"Le droit le plus fondamental" : "La liberté de conscience est le droit le plus fondamental de toute société. Une société qui l'annihile, ça s'appelle une dictature. L'objection de conscience fait partie du droit médical et elle est intouchable. Ce droit doit être absolument préservé, je peux vous dire que les médecins vont réagir durement si on y touche", prévient-il. "Je soutiens dans son expression" le président du syndicat de gynécologue Syngof, qui a assimilé l'interruption volontaire de grossesse à un "*homicide*", des propos "*fermement*" condamnés par le gouvernement.

Sur la question de la procréation médicale assistée (PMA), Mgr Aupetit rappelle son opposition, à l'instar de la position de la Conférence des évêques. Il "appelle les catholiques à se mobiliser par une parole", *expliquant que* "la question d'une manifestation dans la rue appartient aux citoyens, pas aux évêques". "Ce n'est pas à nous d'en organiser et nous ne le ferons pas".

8 - Jacqueline Sauvage graciée ? Les femmes victimes de violences ne sont pas assez protégées - Muriel Salmon - <http://leplus.nouvelobs.com>

François Hollande va-t-il gracier Jacqueline Sauvage, condamnée à 10 ans de prison pour avoir abattu son mari violent ? La famille de cette femme de 66 ans, qui demande sa libération, a été reçue le 29 janvier dernier à l'Élysée. Pourquoi les femmes qui subissent des violences conjugales peinent à les dénoncer ou à fuir ? Les explications de la psychiatre Muriel Salmona.

Une femme victime de violences par son conjoint est censée s'opposer, partir et porter plainte dès le premier coup qu'elle reçoit. Si, comme Jacqueline Sauvage, elle est restée de nombreuses années à subir des violences sans les dénoncer, ni fuir, cela suscite le doute et l'incompréhension. Ne ment-elle pas ? N'est-ce pas sa faute puisqu'elle n'a pas réagi ? Et ces violences, n'y a-t-elle pas consenti et trouvé son compte par masochisme ?

Une culture qui culpabilise les victimes : Penser cela, c'est adhérer à une culture du déni de la violence particulièrement injuste qui culpabilise les victimes. C'est faire l'impasse sur la réalité de l'enfer que ces femmes vivent, sur la gravité des menaces qui pèsent sur elles, sur les nombreuses stratégies des conjoints violents qui organisent leur emprise et leur impunité, et sur les troubles psychotraumatiques induits par les violences qui mettent les victimes hors d'état de réagir et les piège durablement. La violence est un formidable outil de soumission qui annihile les capacités de défense des victimes.

Au lieu de se demander comment un homme s'autorise à être si violent, et arrive à transformer l'espace conjugal et familial en une zone de non-droit et de terreur pendant tant d'années, c'est à la victime qu'on demande presque toujours des comptes. Elle est sommée d'expliquer pourquoi elle n'a pas réagi, pourquoi elle est restée si longtemps avec un conjoint qui la battait, la violait, et maltraitait également les enfants, pourquoi elle n'a rien dit, ni porté plainte. On lui demande de s'expliquer sur les phénomènes d'emprise qu'elle subit, alors que c'est elle qui aurait besoin d'être informée sur les mécanismes qui en sont à l'origine pour qu'elle puisse les comprendre et y échapper.

La protection n'est pas la règle, loin s'en faut : Bien sûr que toute personne qui subit des violences souhaite plus que tout être protégée et que ses droits soient respectés, mais encore faudrait-il que ce soit possible... Or la protection n'est pas la règle, loin s'en faut. Chaque année, seules 14 % des plus de 220.000 femmes victimes de violences conjugales portent plainte et ce taux descend à 2 % pour les 40.000 femmes victimes de viols conjugaux. 120 à 140 femmes meurent sous les coups de leur conjoint, et plus de 30 enfants sont tués en même temps que leur mère, la séparation étant le moment le plus dangereux.

Il est donc particulièrement cruel de faire peser sur ces femmes des soupçons parce qu'elles n'ont pas pu se protéger sans prendre en compte ce qui rend toute fuite impossible :

- les menaces des conjoints violents que ce soit sur elles, les enfants ou d'autres proches ;
- le risque d'être encore plus violentées ou d'être tuées quand elles décident de partir, ;
- les contraintes et les manipulations psychologiques qui permettent de les culpabiliser et de les contrôler ;
- la mise en place de dépendances financières, économiques et administratives qui les privent d'argent, de travail et de papier.

Les conjoints violents instrumentalisent les enfants : Dans un monde à l'endroit, les femmes victimes de violences conjugales devraient être immédiatement protégées, quand elles appellent à

l'aide. Dans notre réalité, c'est très loin d'être le cas, il est rare que les menaces de mort soient prises au sérieux, et que leur sécurité soit réellement assurée, même si maintenant des mesures de protection existent en plus de l'hébergement en foyer comme l'ordonnance de protection et le téléphone grand danger.

De plus, après la séparation, il est fréquent que les conjoints violents utilisent les enfants pour continuer à exercer des violences lors de l'exercice de leur autorité parentale et de leurs droits de visite. Si les enfants, quand ils sont directement menacés, peuvent donner aux femmes victimes la force de porter plainte et de partir pour les protéger, ils peuvent être, *a contrario*, une raison majeure de ne pas dénoncer les violences en raison de la peur de perdre leur garde en cas de séparation (d'autant plus si les violences ont un impact lourd sur la santé mentale des femmes), et en raison des risques que les enfants pourraient courir en étant seuls lors des droits de garde maintenus avec un père violent, sans que la mère puisse s'interposer et tenter de les protéger.

Un impact psychotraumatique qui piège la victime : Deux autres raisons majeures empêchent les victimes de partir, elles sont liées à des symptômes psychotraumatiques, presque toujours présents lors de violences graves et répétées, d'autant plus s'il y a eu viols. La violence a un pouvoir de sidération qui désactive les fonctions supérieures, expose à un stress dépassé entraînant le déclenchement de mécanismes neuro-biologiques de survie pour échapper à un risque vital cardiovasculaire et neurologique. Ces mécanismes s'apparentent à une disjonction des circuits émotionnels et de la mémoire avec la mise en place d'une dissociation traumatique et d'une mémoire traumatique.

1. La dissociation traumatique : Tout d'abord, la dissociation traumatique. Tant que la victime reste en contact avec son agresseur, le danger et la sidération persistent ainsi que le stress extrême, et le mécanisme de sauvegarde continue d'être enclenché produisant chez la victime un état de dissociation traumatique chronique. Cet état déconnecte la victime de ses émotions, l'anesthésie et l'empêche de prendre la mesure de ce qu'elle subit puisqu'elle paraît tout supporter. Les faits les plus graves, vécus sans affect, ni douleur exprimée, semblent si irréels qu'ils en perdent toute consistance et paraissent n'avoir jamais existé (amnésie dissociative). L'entourage, face à la dissociation de la victime et son apparent détachement, ne va pas prendre conscience du danger.

De plus la dissociation est une véritable hémorragie psychique qui vide la victime et qui annihile ses désirs et sa volonté. Elle se sent perdue et ne se reconnaît plus, elle est comme un pantin. De ce fait, il lui est très difficile de se projeter dans un autre espace, une autre vie, elle s'en sent incapable. Cet état facilite grandement l'emprise par l'agresseur qui en profite pour coloniser le psychisme de la victime et la réduire en esclavage.

2. La mémoire traumatique : Ensuite, la mémoire traumatique des violences scelle plus encore cette emprise : lors des violences, la disjonction empêche la mémoire émotionnelle d'être intégrée en mémoire auto-biographique par l'hippocampe (structure cérébrale qui est le système d'exploitation de la mémoire et du repérage temporo-spatial), cette mémoire reste donc bloquée dans la structure cérébrale à l'origine de la réponse émotionnelle : l'amygdale cérébrale. Elle y est hors temps, hors de toute possibilité d'analyse et de tri. Elle est indifférenciée comme un magma qui contient à la fois tout ce qu'a ressenti la victime, les violences, et les mises en scène du conjoint violent. Elle va se déclencher au moindre lien rappelant les violences, comme une machine à remonter le temps en faisant revivre sous la forme de flashbacks les pires moments.

Cette mémoire traumatique se charge de plus en plus lors des épisodes de disjonction qui peuvent durer de quelques minutes à des mois, voire des années si les violences se répètent en continu.

Et, telle une bombe à retardement, aussitôt que la victime n'est momentanément plus en état de dissociation (par exemple si l'agresseur est absent, si elle est protégée, ou si une violence encore plus extrême dépasse les capacités de disjonction), elle explose et envahit l'espace psychique de la victime en lui faisant revivre à l'identique ce qui a été enregistré.

Une emprise totale sur la victime : La victime ressent alors la terreur et les douleurs provoquées par les violences, avec une acuité intolérable, la dissociation n'étant plus là pour les atténuer. Elle ré-entend les paroles et les mises en scène culpabilisatrices haineuses et méprisantes de l'agresseur "tout est de ta faute, tu l'as bien mérité, tu ne vaux rien, tu n'es rien sans moi, etc."

La victime, dès qu'elle n'est pas avec son conjoint, se retrouve donc envahie et terrorisée par la mémoire traumatique des violences, avec un discours intérieur qui l'attaque et l'humilie, et qu'elle pense être le sien puisque c'est là, dans sa tête, alors qu'il s'agit de celui de son conjoint.

La victime, colonisée par ce discours, se croit coupable, folle, incapable voire même ressent de la haine pour elle-même, ce qui rend toute prise de conscience de ses droits et toute fuite extrêmement difficile à envisager. La mémoire traumatique transforme en enfer les seuls moments où elle pourrait récupérer, organiser sa défense et sa fuite.

Comment, dans ces conditions, la victime peut-elle échapper à l'emprise de l'agresseur, comment peut-elle envisager son autonomie ? Elle est sans cesse sous son contrôle même quand il n'est pas là ! Et si elle réussit à se sauver et trouver un refuge où elle est en sécurité, elle sortira alors de sa dissociation, et elle sera envahie par sa mémoire traumatique.

Le piège se referme sur elles : Au lieu d'être plus sereine, elle ressentira une détresse intolérable et subira des attaques intra-psychiques qui la culpabiliseront et la disqualifieront. Il y a alors un grand risque qu'elle retourne avec son agresseur qui, en ayant le pouvoir de la dissocier aussitôt, va l'anesthésier ; elle pourra croire qu'elle l'a dans la peau et qu'elle ne peut pas se passer de lui, alors que c'est dans son amygdale cérébrale qu'il loge ! Ce comportement, en apparence paradoxal, est un processus psychotraumatique habituel qui aurait pu être traité, ou tout au moins expliqué, ce qui aurait permis à la victime d'anticiper et de désamorcer ces émotions traumatiques trompeuses.

Cette oscillation entre dissociation traumatique et mémoire traumatique explique pourquoi la victime est souvent condamnée à rester sous l'emprise de son conjoint. Le piège est refermé sur elle, seules une protection et une prise en charge par des professionnels formés en psychotraumatologie pourra lui permettre de s'en libérer.

9 - Arrêtons la désinformation, la loi prostitution ne met pas les personnes prostituées en danger de mort - Céline Piques - Christine Blec - Huffingtonpost.f

La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées pour qu'elles puissent en sortir. La France s'est enfin dotée d'une législation ambitieuse, à la hauteur de la situation catastrophique vécue par les personnes prostituées. En imputant à la loi la responsabilité des violences qu'elles subissent, des associations se revendiquant de défense des droits humains assument vouloir supprimer les premières dispositions concrètes jamais prises en soutien aux personnes prostituées. Nous affirmons que lutter contre cette loi c'est lutter contre la sécurité des femmes.

Les prostituées instrumentalisées et mises en danger : Le féminicide de Nicoletta, une jeune femme roumaine, par un "client" prostitueur, en mai 2018, près de Nîmes avait été perpétré dans l'indifférence générale. Août 2018 a été marqué par un nouveau meurtre: celui de Vanesa Campos au Bois de Boulogne.

Cela a été l'occasion d'une nouvelle récupération cynique des violences quotidiennes subies par les personnes prostituées par ceux qui souhaitent l'abrogation de la loi du 13 avril 2016. Nous nous indignons particulièrement que Médecins du Monde, une association humanitaire, utilise la reconnaissance internationale dont elle bénéficie pour mettre en danger les personnes prostituées en demandant au Conseil d'Etat d'invalider la pénalisation du "client". Pour justifier ses actions, Médecins du Monde utilise une étude partielle, coordonnée par une chercheuse ⁽¹⁾, par ailleurs ancienne co-responsable de la mission parisienne de soutien aux personnes prostituées, à partir de

l'hypothèse que l'interdiction d'achat d'acte sexuel serait responsable d'une augmentation de la violence.

Cette affirmation ne s'appuie sur aucun fait objectif (il n'existe pas d'évaluation chiffrée des violences constatées), l'étude se contentant d'aligner des entretiens avec des personnes choisies au sein des associations hostiles à la pénalisation du "client". Rappelons que plusieurs de ces associations, en particulier le STRASS, demandent également l'abrogation des lois sur le proxénétisme ⁽²⁾, et une reconnaissance de la prostitution comme un travail, comme le fait l'Allemagne depuis près de 20 ans. Outre-Rhin, 69 personnes prostituées ont été tuées depuis lors. En Suède, pays qui a inspiré la législation française, aucun meurtre n'a été constaté.

La désinformation, ça suffit ! : Il est temps de rétablir la vérité: il est impossible, seulement 2 ans après le vote de la loi et alors que la pénalisation des "clients" n'est appliquée que de façon sporadique dans quelques départements français, de faire un bilan de son effet sur les violences subies par les personnes prostituées. Le Mouvement du Nid qui rencontre près de 5000 personnes par an sur le terrain dans 26 départements, constate cependant que les remontées de faits de violences ne sont pas plus nombreuses que les années précédentes.

Rien dans "l'étude" de Médecins du Monde ne permet de faire un lien objectif avec la loi du 13 avril 2016. Un peu d'honnêteté intellectuelle aurait pu amener l'ONG à faire état de ce qui détériore effectivement les conditions de vie des personnes en prostitution: le durcissement des politiques vis-à-vis des migrant·e·s et l'augmentation inédite de la traite des êtres humains à des fins d'esclavage sexuel.

Ce qui est incontestable, c'est que la loi n'est pas pleinement appliquée sur le territoire. Vouloir l'abroger avant même de voir les effets de sa réelle application, c'est priver les personnes prostituées des nouveaux droits et perspectives que leur offre une loi exigeante et cohérente. Ce que Médecin du Monde semble oublier, c'est la situation catastrophique à laquelle cette loi a l'ambition d'apporter des solutions.

L'abolition du système prostitueur est une urgence : Depuis plus de vingt ans, nous relatons chaque meurtre de personnes prostituées. Parce que nous pensons qu'elles comptent. En 2012, nous avons dénombré trois victimes, en 2013 cinq, en 2014 six et en 2015 sept. Avant la loi. Quant aux violences physiques, sexuelles, psychologiques subies quotidiennement par les personnes prostituées, elles sont innombrables. Pour la première fois en France, une loi transversale vise à apporter des solutions pour considérer celles et ceux qui ont toujours été mis·es au ban de la société, sacrifié·e·s.

Rappelons ce à quoi ces "défenseurs des droits humains" voudraient nous faire renoncer: la dépénalisation des personnes prostituées, la reconnaissance de la circonstance aggravante en cas de violences commises à leur encontre, l'octroi d'un titre de séjour automatique pour les victimes reconnues de la traite des êtres humains, une allocation financière - certes modeste - pour les personnes qui n'ont pas d'autre ressource, une autorisation provisoire de séjour pour les personnes en parcours de sortie, une commission dans chaque département mettant en place un plan de prévention, d'assistance et de protection des personnes prostituées... Enfin la considération de la violence prostitutionnelle, et la levée de l'impunité des agresseurs.

L'urgence est aujourd'hui d'appliquer cette loi sur l'ensemble du territoire. En plus d'être une exigence démocratique, c'est une chance d'obtenir, enfin, un réel recul du nombre de victimes de la prostitution.

Il est indigne d'instrumentaliser le meurtre d'une personne prostituée pour honnir une loi progressiste qui affirme enfin que les personnes prostituées ne sont pas des délinquantes, que les clients "prostitueurs" sont responsables, et que les proxénètes sont bien des criminels.

10 - Martine Storti : "Elisabeth Lévy, Eugénie Bastié et Valeurs actuelles ont une vision victimaire des hommes" - Amélie Quente - www.lesinrocks.com

En octobre 2017, dans la foulée de l'affaire Harvey Weinstein - producteur de cinéma américain inculpé pour viol et agression sexuelle, accusé par ailleurs d'abus sexuels par une centaine de femmes - #MeToo et #balancetonporc émergeaient sur les réseaux sociaux. Près d'un an plus tard, que retenir de ces mouvements qui ont, avec force, fait écho des violences systémiques subies par les femmes ? Dans la veine de la tribune publiée dans le Monde sur "la liberté d'importuner", comment expliquer les violentes critiques et offensives réactionnaires contre ce qui a été souvent nommé la "libération de la parole" ? Quid de l'action du secrétariat d'État à l'égalité femmes-hommes ? Nous avons longuement interrogé à ce propos la philosophe et féministe Martine Storti, figure du Mouvement de Libération des femmes (MLF) dans les années 1970 et auteure de *Sortir du manichéisme : Des roses et du chocolat* (éd Michel de Maule, 2016).

En octobre, cela fera presque un an que les mouvements #MeToo et #balancetonporc ont débuté. Douze mois plus tard, que retenez-vous de ce que vous qualifiez sur votre blog d'"événement important" ?

Martine Storti - En effet, c'est un événement très important, qui continue, et c'est très bien ainsi. Je fais partie de cette génération du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) des années 1970, et, à propos du viol, des violences, du harcèlement nous avons à l'époque mené pas mal de de luttes. Je pensais que des points avaient été marqués. Mais, au fil des années, et depuis que je rencontre des jeunes féministes, je me suis aperçue que, malheureusement, sur ces questions, ce qui avait été fait à l'époque n'était pas aussi décisif que je l'avais cru.

#MeToo est un mouvement qui ne concerne pas que les professionnelles du féminisme ou du militantisme. Cet enjeu du viol, des violences, du harcèlement, du corps des femmes à disposition des hommes, concerne toutes les femmes. A chaque fois qu'il y a un enjeu qui concerne plus largement que les seules militantes, cela devient un mouvement. On peut faire la comparaison avec l'avortement, qui concernait toutes les femmes, qu'elles soient riches, pauvres, blanches, noires, asiatiques, arabes, immigrées, prolétaires, bourgeoises, etc. Même si, évidemment, les choses n'étaient pas vécues de la même façon selon les positionnements de classe, toutes les femmes étaient concernées par le sujet. La question du harcèlement, du sexisme, des violences, c'est la même chose : cela concerne toutes les femmes. Toutes les filles ont été élevées dans la peur du viol, de l'agression. Toutes les femmes ont peur la nuit, en se promenant seule au fin fond d'une ville ou d'une campagne. Et presque toutes les femmes ont été victimes, sinon de viol, du moins de mains aux fesses, de harcèlement, etc. C'est une expérience ancestrale et partagée. Donc #MeToo et #balancetonporc sont des mouvements très importants car ils dépassent les professionnelles du militantisme et du féminisme. On le voit bien : le mouvement est parti d'un milieu, celui du cinéma, et il en a gagné bien d'autres.

Des opposant.e.s de #MeToo et #balancetonporc ont pu pourtant dire que l'on avait affaire à des "mouvements d'élite"...

C'est complètement idiot. Les opposant.e.s disent que le mouvement est bourgeois, car il est parti des actrices d'Hollywood. Bien sûr que c'est parti de là - mais, ensuite, cela a gagné toutes les couches de la société. Je suis très frappée par la réactualisation de vieux discours, qui se font passer pour des discours nouveaux. Quand il est dit que #MeToo et #balancetonporc sont des mouvements d'élite, cela me fait penser, malheureusement, au discours du Parti communiste dans les années 1950-1960, qui disait à propos de l'avortement qu'il ne fallait pas que les vices de la bourgeoisie deviennent les vices de la classe ouvrière, comme s'il n'y avait jamais eu d'ouvrière ou de prolétaire concernée par l'IVG ! En fait, elles étaient même davantage concernées que les autres : les bourgeoises pouvaient aller avorter à l'étranger tandis que celles qui n'en avaient pas les moyens avaient recours à l'avortement clandestin qui pouvait mal se terminer.

Depuis quelque temps, portée par Eric Zemmour, mais aussi par Jacques Julliard, Jean-Claude Michéa, à longueur de colonnes dans *Causeur*, *Le Figaro*, une rengaine refait surface, maniant une stupide opposition entre le social et le sociétal, expliquant que le peuple - ou du moins la vision que ces personnes en ont - ne serait pas concerné par les enjeux sociétaux, affaire des seuls "bobos", mais seulement par les enjeux économiques. Je trouve qu'il y a bien du mépris dans cette idée que les droits de l'homme, ou les nouvelles manières de faire famille, ou le harcèlement etc., ne concerneraient pas "le peuple". De surcroît, s'agissant des femmes, le "social" et le "sociétal" ne peuvent être dissociés. Une femme qui se fait renvoyer de son emploi de caissière ou de secrétaire parce qu'elle refuse la main aux fesses ou plus que cela, vit une situation pire qu'une femme qui ne risque pas sa profession ou son salaire.

Il y a aussi l'argument disant que c'est "du féminisme victimaire". Féminisme victimaire, vraiment ? Au moment où, justement, des femmes prennent la parole, se battent, dénoncent, montent des actions, il s'agirait d'un féminisme victimaire ! En revanche, des personnes comme Elisabeth Lévy, Eugénie Bastié [journaliste au Figaro et fondatrice de la revue *Limite*, ndlr] ou encore des journalistes de *Valeurs actuelles* ont une vision victimaire des hommes : ils et elles passent leur temps à dire "Les pauvres hommes, ils ne peuvent plus mettre la main aux fesses, les pauvres, ils ont peur, les pauvres, ils n'ont plus la liberté d'importuner" etc.

Une telle "victimisation des hommes" est énoncée aussi à propos de la PMA : "*Les pauvres hommes, ils ne peuvent plus être pères.*" Comme si la PMA était une obligation. Or, il n'y a nulle obligation d'en passer par la PMA pour faire des enfants, c'est juste une possibilité donnée. Il y a quelque chose d'absolument extraordinaire : quand une liberté est donnée, certains et certaines la regardent ou font semblant de la regarder comme une obligation. Si l'avortement n'est plus interdit, cela ne veut pas dire qu'on est obligé d'avorter, cela veut dire que l'on peut le faire. Idem concernant la PMA ou encore le Mariage pour tous. C'est incroyable cette bêtise, tout de même !

Voyez-vous donc dans l'émergence de ces mouvements, qui dénoncent les violences systémiques subies par les femmes, une victoire du féminisme (lequel est pluriel, par ailleurs) ?

Oui, bien sûr, c'est incontestable. Si on définit le féminisme comme la lutte pour l'émancipation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, la fin des discriminations et des disqualifications des femmes, bien sûr que c'est une victoire - d'autant que c'est un mouvement mondial. Mais, dans le même temps et malheureusement, sur ces questions des violences, du harcèlement, je pense que le combat est sans fin. Sur cette question du corps des femmes, sur cette conception selon laquelle ce dernier serait la propriété éventuelle des hommes - ce qui "légitimerait" donc la main aux fesses, etc - je pense que l'on n'est tout de même pas prêt.e.s d'en sortir. Mais bien sûr, il faut continuer, ne jamais cesser d'être vigilantes.

J'avais écrit cette phrase dans un papier : "*On apprend aux hommes à céder à leurs désirs, et aux femmes à céder sur leurs désirs.*" Dans #MeToo et #balancetonporc, il n'y a pas que la dénonciation de l'appropriation du corps des femmes. Il y a aussi cette idée, pas nouvelle, que les femmes ont droit au désir, à une sexualité libre, épanouie. Historiquement, il y a toujours l'affirmation que les hommes, ont des besoins sexuels plus importants que les femmes, et qu'ils doivent les satisfaire. L'idée selon laquelle les femmes n'auraient pas autant de désir sexuel que les hommes, est combattue depuis des décennies, et il me semble que cette lutte est reprise dans #MeToo et #balancetonporc. Il y a la fois le refus des violences subies, mais également le refus d'une certaine vision de la sexualité féminine.

Ce qui n'empêche pas de savoir que des femmes peuvent emmerder des hommes ! Le féminisme, ce n'est pas dire "*toutes les femmes sont formidables, et tous les hommes sont des salauds*". C'est juste affirmer, quels que soient par ailleurs les défauts des un.e.s et des autres, que les inégalités et les discriminations sont injustifiables.

Dans la foulée de ces mouvements, des résistances sont malgré tout apparues : tribune sur la "liberté d'importuner" publiée par cent femmes dans le Monde, prises de position anti-#metoo, vu par certain.e.s comme un mouvement délétère de "victimisation" des femmes... Mais aussi la publication d'ouvrages, dont par exemple Le porc émissaire, terreur ou contre-révolution, (éditions du Cerf), de la journaliste Eugénie Bastié, qui s'est exprimée au micro de France inter pour expliquer que, depuis #MeToo, "il y a un climat désagréable et détestable de suspicion généralisée entre les sexes") ... Comment expliquer cette levée de boucliers ?

Je ne sais pas si c'est l'expression "levée de boucliers" est adéquate. Qu'il y ait eu des oppositions, oui. Mais encore une fois, il y en a toujours et c'est assez normal, au fond. Mais ce qui est agaçant, ce sont les confusions volontaires. Par exemple, celle de dire que la lutte contre le harcèlement est un refus de la séduction, ou de la liberté sexuelle. Mais séduire, ce n'est pas importuner ! La complexité du jeu amoureux n'est pas identique au harcèlement. Bien sûr il y a quelque chose de délicieux dans ce jeu, qu'il aboutisse ou non à une relation sexuelle, qu'il aboutisse à une acceptation ou à un refus. Mais cela n'a rien à voir avec le fait de mettre la main aux fesses d'une femme.

Encore une fois, chaque moment d'émancipation des femmes suscite son opposition, parce que cela met en question l'ordre établi. L'émancipation des femmes renvoie à des enjeux de pouvoir, à une remise en question du pouvoir des uns et des unes. Changer l'ordre établi, évidemment, cela ôte quelque chose à d'autres personnes qui en profitent.

Comme vous l'expliquez dans ce post sur votre blog, le fameux "backlash" - pour "retour de bâton" - n'est en effet pas apparu avec #MeToo et #balancetonporc. En tant que membre du MLF dans les années 1970, vous avez-vous même expérimenté cela...

Il est intéressant de remarquer que les opposants à #MeToo font l'éloge de Simone de Beauvoir, ou du féminisme des années 1970 pour contrer ce qu'ils appellent le "néo-féminisme" d'aujourd'hui (dans une vision globalisante d'ailleurs) qui, lui, serait détestable. Je ne sais si cela relève de l'ignorance ou de l'hypocrisie... Car c'est oublier ce que de Beauvoir a entendu quand elle a publié *le Deuxième sexe*, les injures et même menaces qu'elle a reçues, aussi bien de la droite que de la gauche. Et nous, les filles du MLF, le soi-disant très beau MLF, de quoi étions-nous traitées ? D'hystériques, de mal-baisées, de tenantes de la guerre des sexes, de castratrices...

Il y a quelques semaines, vous avez participé à l'Université d'été du féminisme organisé par le secrétariat d'Etat à l'égalité femmes-hommes, en débattant face à la fondatrice du magazine Causeur Elisabeth Lévy sur la question : "Peut-on être conservateur et féministe ?". Certaines féministes ont déploré sa présence - ainsi que celle de Raphaël Enthoven notamment - en ce qu'elle serait antiféministe. D'autres, à l'instar de la journaliste Nadia Daam, ont estimé qu'"on peut mépriser Elisabeth Lévy et s'asseoir à sa table". Quelle est votre position à ce sujet ?

Il y a deux aspects dans votre question. Mettre sur le même plan Raphaël Enthoven ne me paraît pas très juste. Ce que je conteste, c'est le fait qu'il ait eu ce long moment pour lui tout seul, en majesté, sur la tribune - moi aussi, j'aurais aimé avoir 20 minutes pour moi toute seule afin de déployer ma pensée ! Personne d'autre, aucune femme, n'a eu ce temps. Mais, par ailleurs, tout ce qu'il a dit n'était pas que scandaleux, et il avait par exemple parfaitement le droit d'attaquer la pensée de Nacira Guénif [sociologue ndlr]. J'ai moi-même, par exemple, critiqué le féminisme intégral prôné par Eugénie Bastié alors qu'elle n'était pas là. Il y a quelque chose de grotesque qui est en train de s'installer : le fait que, dans un débat, on n'aurait pas le droit de critiquer la pensée de quelqu'un qui n'est pas présent. Comme si critiquer, ou interpellé une pensée, c'était attaquer la personne.

Par ailleurs, j'ai accepté de débattre avec Elisabeth Lévy parce qu'il est nécessaire de déconstruire son discours, de même que j'ai fait une tribune dans [Libération](#) sur le "féminisme intégral" prôné par Eugénie Bastié et la revue *Limite* pour la même raison. Je suis restée très calme et posée durant ce débat, je n'avais pas envie de hurler, mais de donner des arguments. Si elle s'est mise à

crier, c'est que les arguments que j'avanciais appuyaient là où cela fait mal. Devait-elle être invitée dans une université féministe ? Vous poserez la question à la Ministre, mais je pense en tout cas qu'il faut débattre, qu'il faut répondre à ces personnes, les interpeller. Ce n'est pas pour les convaincre elles, évidemment, je ne convaincrs jamais Elisabeth Lévy, et d'ailleurs ce n'est pas mon propos. En revanche, ce qui peut être intéressant, c'est donner des idées à ceux et celles qui nous écoutent.

Que pensez-vous de l'action du gouvernement Macron et de la secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes Marlène Schiappa sur la question des féminismes ?

La question du féminisme est comme celle de l'écologie : c'est une question qui est horizontale, et qui devrait concerner l'ensemble des ministères. Et je dis cela pour l'exécutif actuel, comme j'aurais pu le dire concernant les gouvernements précédents ou sans doute ceux qui arriveront après. Si chaque administration et chaque ministre avaient conscience que cet enjeu est transversal, il n'y aurait pas besoin de secrétariat ou ministère à l'égalité femmes-hommes. Or ce n'est pas le cas, il faut donc toujours quelqu'un qui titille. Deuxièmement, le secrétariat d'Etat à l'égalité femmes-hommes n'a pas d'administration, mais un petit service avec des moyens peu importants. Or, c'est surtout l'administration qui compte. Donc tout.e secrétaire d'Etat est obligé.e de supplier, de titiller ou d'admonester les administrations des autres. En fait l'enjeu de l'égalité renvoie forcément à une politique globale.

Dès que l'on regarde les choses sous l'angle de l'égalité femmes-hommes, tout change. On regarde autrement l'accueil des femmes dans les commissariats s'agissant des violences, on regarde autrement l'hébergement des femmes âgées dans les maisons de retraites, on regarde autrement les financements des équipements sportifs - le sport masculin recevant plus d'argent que le sport féminin -, on regarde autrement l'école et les contenus des manuels scolaires, je pourrais multiplier les exemples. Quel que soit le ministère, la transversalité est toujours un combat. Par ailleurs, j'ajoute que les idées promues par un ministère ou un secrétariat d'Etat peuvent se heurter à des intérêts. Je n'ai jamais oublié comment, dans les années 80, le projet de loi anti-sexiste porté par la Ministre des droits de la femme Yvette Roudy a suscité une levée de boucliers des publicitaires, et comment François Mitterrand a cédé à leurs pressions. Leurs intérêts ont été plus importants aux yeux du Président de la République que le combat d'Yvette Roudy concernant le corps des femmes et les publicités sexistes.

Marlène Schiappa est une femme dynamique, adorant les médias, avec beaucoup de culot et d'audace, bref, que rien n'arrête. Elle fait beaucoup de présence médiatique et de communication. On me dit que c'est insuffisant, c'est vrai. Mais cela permet tout de même de lancer des thématiques, des alertes, de mettre l'accent sur tel ou tel enjeu. Je trouve donc que sa présence dynamise quelques chose. Ceci dit, évidemment, j'entends les associations qui disent qu'elles ont très peu de moyens et de budgets. C'est regrettable : il faudrait que ces associations qui font un travail de service public, soient plus développées et aient des financements plus importants. Evidemment, quand Emmanuel Macron affirme que *"la grande cause du quinquennat"* est l'égalité femmes-hommes, nous sommes en droit de réclamer des moyens plus importants...

Un après le lancement de ces mouvements, comment voyez-vous l'avenir ?

Il y a longtemps, à la descente d'un avion, quelqu'un avait demandé à Simone de Beauvoir : *"Comment voyez-vous l'avenir?"* Elle avait répondu : *"Je ne le vois pas."* (rires) Plus sérieusement, on peut constater qu'un an après, le mouvement continue, même si médiatiquement on en parle moins et que "l'effet de surprise" est retombé. Il y a quelques jours, je voyais qu'un mouvement #MeToo se développait en Chine par exemple. Cela ne s'arrête pas. Je vois également ce qui se prépare, comme par exemple "la déferlante féministe" prévue le 24 novembre... Bref, je crois qu'une étape a été franchie, et je pense que deux points ont été marqués.

Premièrement, contrairement à ce que racontent certains-es ce n'est pas vrai, plus vrai, qu'une main aux fesses est aujourd'hui considérée comme quelque chose de banal. Quand par exemple Eugénie Bastié affirme qu'une main aux fesses "n'a jamais tué personne", cela renvoie à l'affaire DSK, quand il était dit qu'il n'y avait pas "mort d'homme". Comme s'il fallait qu'il y ait une mort pour que cela soit grave - c'est tout de même extraordinaire !

Deuxièmement, je pense l'on est peut-être sorti.e.s de cette idée de l'homme qui apprend à céder à ses désirs, et les femmes à céder sur les leurs. Peut-être que, maintenant, des femmes n'ont plus à apprendre cela. Ces étapes-là sont donc franchies ou en cours de franchissement. Cela signifie-t-il que l'on en a fini avec les violences ? Je ne crois pas : c'est un combat continu, même probablement un combat sans fin. Mais on voit tout de même bien que dans un certain nombre de professions, l'idée de ne plus faire n'importe quoi s'agissant du corps des femmes, fait son chemin. Les jeunes femmes ont plus l'audace qu'avant de refuser telle ou telle conduite, parce qu'elles se sentent portées par un mouvement collectif. Par exemple, ce qui se passe aux Etats-Unis avec le #WhyIDidntReport ("Pourquoi je n'ai pas porté plainte") en ce moment est très intéressant. Deux femmes ont, des années après les faits et après beaucoup d'hésitations, accusé d'agression sexuelle Brett Kavanaugh, le candidat de Trump à la Cour Suprême. Avant, il pouvait être dit : *"Pourquoi en parler maintenant, c'était il y a longtemps."* A présent, il est mieux admis qu'une agression laisse des traces sur des années, et qu'il n'y a aucune raison qu'un homme qui l'a peut-être commise ne soit pas interpellé à ce propos, même des années plus tard.

L'effet #MeToo et #balancetonporc va, dans un certain nombre de milieux professionnels, permettre à des femmes de ne plus accepter ce qu'elles acceptaient avant. Je ne dis pas que toutes les femmes vont cesser d'accepter, vont cesser d'avoir peur de perdre leur emploi, mais je pense en tout cas qu'un certain nombre de femmes se sentent encouragées à dire non, fermement, ou à dénoncer, à juste titre, un comportement, des paroles, des agressions. Cela fera aussi son chemin dans la tête des hommes, des garçons. Ce n'est pas pour autant que, tout d'un coup, tout va devenir idyllique. Encore une fois, c'est un long chemin - mais une route a été tracée.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES, ÉVÈNEMENTS...

11 - La course Sine Qua Non Run - L'association Tu vis ! Tu dis ! -13 octobre - Paris

Le 13 octobre, un an après le lancement du mouvement #MeToo, sera organisée à Paris au cœur du Parc de La Villette, la première édition de la Sine Qua Non Run. Une course de 6 et de 10km ouverte aux femmes et aux hommes pour montrer que la société est prête à évoluer vers plus d'égalité et de respect. Un événement en fin de journée pour se réapproprier l'espace public dans les moments où l'on se sent davantage menacés.

Une volonté d'utiliser le sport pour sa capacité à produire un impact positif sur la société en faisant passer des messages avec un ton plus optimiste, plus énergique et plus fédérateur.

Un acte militant et citoyen avec 100 % des bénéfices reversées à des associations qui accompagnent les personnes victimes de violences sexuelles dans leurs démarches administratives et juridiques, dans leur reconstruction physique, mentale, professionnelle...

Ce projet est soutenu par le Ministère des Sports, la Mairie de Paris, La Villette, l'ONU Femmes, la RATP, l'Oréal, Le Fondation L'Equipe et Women Sports.

L'association Tu vis ! Tu dis !, © qui a créé cette course, cherche à recruter des participants pour être le plus nombreux possible et à recueillir des fonds de la part de partenaires publics et privés pour que la première édition soit réussie et puisse monter en puissance en 2019 pour la 2^{ème} édition. Informations et Inscription sur www.sinequanonrun.com.

Marche Mondiale des Femmes France, 25/27 rue des Envergies 75007 Paris - Tel : 06 80 63 95 25 ; <https://marchemondialesdesfemmesfrance.org> ; www.facebook.com/marchemondialesdesfemmes2015